



Quel est l'impact du nouveau calendrier scolaire sur les stages ?



Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Février 2023

Quel est l'impact du nouveau calendrier scolaire sur les stages ?

Résumé

Le changement de calendrier annuel dans l'enseignement francophone a pris effet depuis la rentrée scolaire d'août 2022. Pour rappel, celui-ci prévoit une alternance plus régulière entre les temps scolaires et de repos sur l'ensemble de l'année.

Ces changements concernent notamment les congés d'automne (ex-Toussaint) et de détente (ex-Carnaval). Par le passé, ceux-ci duraient une semaine. Désormais, une seconde semaine de congé est prévue. Ce passage à deux semaines a vraisemblablement un impact sur la demande de stages, plaines et autres activités de vacances à cette période de l'année.

Ces changements de calendrier ont-ils engendré des difficultés particulières pour les familles et/ou les opérateurs d'activités de loisir lors des vacances d'automne ? Compromettent-ils l'organisation des stages et plaines lors des congés de détente qui débutent ? Les mesures de soutien au secteur de l'accueil temps libre portent-elles leurs fruits ?

C'est ce que la Ligue des familles a voulu vérifier en réalisant un coup de sonde parmi les acteurs de terrain à la veille du congé de détente 2023.

Quel est l'impact du nouveau calendrier scolaire sur les stages ?

Table des matières

A. Une année de changements pour les familles et les opérateurs	4
1. Quelles réalités sur le terrain ?.....	4
2. Échos et difficultés rencontrées par les opérateurs.....	4
3. Analyse de ces difficultés.....	6
B. Conclusion et perspectives.....	8

A. Une année de changements pour les familles et les opérateurs

Depuis le 29 août 2022, l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles appliquent un nouveau calendrier annuel visant à mieux équilibrer les périodes de repos et d'apprentissage sur l'ensemble de l'année. Pour les acteurs du secteur de l'accueil temps libre, cela les a contraints à revoir leur offre pour s'adapter aux nouveaux besoins des familles. Ces changements se déroulent-ils positivement ?

1. Quelles réalités sur le terrain ?

Dans l'attente d'une évaluation plus complète de la réforme des rythmes scolaires, afin d'avoir un premier aperçu des réalités des opérateurs de stages, plaines et autres centres de vacances, nous avons contacté par mail et/ou par téléphone 18 opérateurs¹ situés sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre le 30 janvier et le 11 février 2023, que nous remercions vivement d'avoir répondu à notre sollicitation.

L'objectif de ce coup de sonde –qui n'a pas de prétention statistique– était de vérifier qu'une offre d'activités était effectivement proposée pour les enfants et qu'aucun problème ne venait entraver l'organisation de ces activités.

Rappelons que cette nouvelle organisation du calendrier scolaire a été soutenue par les principaux acteurs des secteurs de la jeunesse et de l'accueil temps libre, qui regrettaient toutefois le manque de concertation, et le délai rapide de l'entrée en vigueur de ce nouveau calendrier, faute de disposer d'un temps suffisant pour adapter leur offre et leur fonctionnement de manière sereine à cette donne.

Parmi les sujets des questions figuraient donc l'organisation (ou non) d'activités lors des vacances d'automne 2022 et de printemps 2023, soit les premières plages de congés scolaires qui sont de deux semaines contre une seule semaine auparavant, avant l'application de la réforme du calendrier scolaire.

Nous avons demandé si ces structures avaient proposé des activités durant ces vacances d'automne 2022 et de printemps 2023, et si oui, durant une semaine ou les deux semaines. Nous les avons également interrogées sur les éventuelles difficultés particulières qu'elles rencontraient (ou avaient rencontrées) en lien avec cette nouvelle organisation des vacances scolaires.

2. Échos et difficultés rencontrées par les opérateurs

18 organisations nous ont répondu. Sur l'ensemble de celles-ci, 13 ont proposé 2 semaines d'activités lors des congés d'automne, 3 ont proposé 1 semaine, et 2 n'ont pas ouvert². Ces chiffres sont identiques en ce qui concerne les tout prochains congés de détente.

Ces chiffres semblent témoigner que les opérateurs d'activités s'adaptent globalement bien au nouveau calendrier : environ 2/3 des structures proposent en effet désormais 2 semaines

¹ Choisis au hasard parmi ceux référencés sur le site internet <http://www.centres-de-vacances.be/>, en veillant à ce que l'ensemble des territoires soient représentés, ainsi qu'un mix de structures publiques ou privées.

² L'un pour cause de réorganisation interne (une nouvelle équipe prenait ses marques).

Quel est l'impact du nouveau calendrier scolaire sur les stages ?

d'activités. C'est une nouvelle plutôt rassurante, même s'il faudra vérifier que l'ensemble des demandes des familles ont bien pu être rencontrées.

Quant aux difficultés auxquelles font face les opérateurs interrogés, elles sont diverses ; il n'y a pas de problème majeur affectant la majorité d'entre eux, mais plutôt des tendances, des inquiétudes, ou des réalités locales.

Voici les principales difficultés qui nous ont été relayées et sont susceptibles de concerner de nombreux opérateurs et/ou de nombreuses familles :

- À Bruxelles (et sans doute le long de la frontière linguistique par extension) : lors de la **désynchronisation avec le calendrier néerlandophone**, des soucis au niveau des locaux peuvent apparaître. Par exemple, lorsque ce sont les locaux des écoles francophones qui étaient utilisés pour des stages, ils ne sont plus disponibles pendant tout ou une partie des vacances des enfants fréquentant l'enseignement néerlandophone.
- Il y a une **demande relativement forte des familles quant aux inscriptions** qui ont été rapidement clôturées à de nombreux endroits. Du côté des opérateurs, dans cette année de changement, on étudie avec attention comment se comportent les parents, les familles, au niveau organisationnel, afin de voir si l'opportunité de proposer des semaines supplémentaires d'activités rencontre bien une demande. Ces structures attendent maintenant de voir comment vont se passer les nouvelles vacances de printemps (en mai) et les grandes vacances. Beaucoup d'entre elles ont signalé qu'elles feraient un bilan en fin d'année afin d'ajuster leur organisation en vue de l'année prochaine suite à cette première année d'expérience du nouveau calendrier.
- Des craintes et/ou des difficultés se manifestent en ce qui concerne le **recrutement des animateur-riche-s qualifié-e-s**, avec les vacances de printemps en ligne de mire, qui tomberont pendant le blocus des étudiants de l'enseignement supérieur. Il n'y a jusqu'à présent pas eu d'impact concret de ces difficultés de recrutement (résultant en la diminution d'enfants accueillis ou en une annulation de certaines activités par exemple), mais les opérateurs s'appuyant sur les étudiant-e-s signalent avoir plus de mal à trouver des candidat-e-s qualifiés pour s'occuper d'enfants.
- D'après certains opérateurs, l'une des principales difficultés concerne la **réorganisation interne** qu'ils ont dû mettre en œuvre auprès de leur personnel salarié. Il s'agit d'un nouvel équilibre dans l'organisation du travail et des congés : schématiquement, suivant la nouvelle organisation du calendrier, moins de prestations de la part du personnel sont requises durant les vacances d'été, elles ont davantage lieu pendant les autres congés scolaires. Cela a pris de l'énergie, mais cela n'a pas affecté l'offre d'activités.
- Enfin, un élément problématique pour certaines structures a trait aux **moyens débloqués par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les nouvelles semaines d'activité**. Pour rappel³, le gouvernement avait annoncé en février 2022 un montant annuel d'un million d'euros pour les opérateurs agréés afin de soutenir l'organisation d'une offre d'activités pour les enfants âgés de 30 mois à 15 ans durant les nouvelles plages de congés scolaires, dont la moitié était destinée aux enfants plus jeunes (en âge de fréquenter l'école maternelle). Les opérateurs nous indiquent que le budget disponible est une enveloppe fermée et qu'ils n'ont donc aucune garantie de recevoir les moyens demandés- et le délai de versement des fonds ne leur a pas été communiqué. En conséquence, certaines structures relaient que s'engager dans des locations de locaux,

³ Voir Hachez D, Nouveaux rythmes scolaires annuels : quel impact sur les loisirs des enfants ?, analyse, La Ligue des familles, juillet 2022. Disponible en ligne : <https://liguedesfamilles.be/article/nouveaux-rythmes-scolaires-annuels-quel-impact-sur-les-loisirs-des-enfants>

l'achat de matériel, ou des partenariats quand le financement n'est pas clairement défini peut les mettre à terme en difficulté.

3. Analyse de ces difficultés

Les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain que nous avons interrogés peuvent être nombreuses et spécifiques à leur situation. Dans la section précédente, nous avons synthétisé celles ayant été rapportées plusieurs fois, ou dont l'importance nous paraissait susceptible de concerner plus largement d'autres acteurs ainsi que les familles. Nous tentons ici de les remettre dans une perspective plus large et d'envisager des pistes de solutions. Il est toutefois important de noter que la Ligue des familles n'a pas reçu de plaintes de parents quant à l'offre d'activités pendant ces vacances scolaires. Si des difficultés ont pu émerger çà et là, l'accès aux stages et plaines lors de ces premiers congés du nouveau calendrier scolaire semble globalement avoir été assuré pour les familles de la même manière que les années précédentes.

- **Concernant la désynchronisation des calendriers** entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre : pour la Ligue des familles, les difficultés rencontrées par les opérateurs comme les familles dont les membres fréquentent ou travaillent dans des institutions appartenant à différents régimes linguistiques, que ce soit à Bruxelles et dans sa périphérie ou le long de la frontière linguistique, sont regrettables. Cette situation doit être remédiée le plus rapidement possible « par le haut ». Il est souhaitable, tant dans l'intérêt des élèves inscrits dans l'enseignement néerlandophone que pour l'organisation des familles, que la Flandre adopte un calendrier scolaire renouvelé similaire à celui ayant pris effet du côté francophone.
- **Concernant les inscriptions rapidement clôturées** chez plusieurs opérateurs: aucune situation alarmante n'a été relayée à ce stade. Il est malheureusement courant que les familles soient contraintes de « jouer des coudes » pour trouver des activités pour leurs enfants qui soient en phase avec leurs attentes, mais aussi abordables financièrement et aisément conciliables avec leur organisation durant les congés scolaires ; cette situation ne présente en ce sens pas de caractère exceptionnel du fait de la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Il faut toutefois surveiller avec attention l'évolution réelle de la demande d'inscriptions lors de ces congés et des suivants, pour s'assurer que des familles ne se retrouvent pas sur le carreau, faute d'une offre adaptée et accessible. C'est pourquoi la Ligue des familles renouvelle son appel à un monitoring public de l'offre et de la demande en matière d'offre d'activités de loisir pour les enfants, particulièrement durant cette année d'application du nouveau calendrier⁴.
- **Concernant les difficultés de recrutement** : ces difficultés résultent en partie, pour ce qui concerne les étudiant-e-s, de la désynchronisation des calendriers de l'enseignement obligatoire avec celui de l'enseignement supérieur. Ce sujet a été porté à de nombreuses reprises à l'attention de la Ministre Glatigny qui a réuni plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur (mais aussi et notamment les syndicats et les mouvements de jeunesse) en 2022 sous l'égide de l'Arès⁵ afin de faire des propositions permettant de corriger certaines des difficultés rencontrées jusqu'ici et d'améliorer le calendrier en vigueur jusqu'ici. À l'heure de clôturer la rédaction de cette analyse, la Ministre Glatigny

⁴ Voir Hachez D, *Nouveaux rythmes scolaires annuels : quel impact sur les loisirs des enfants ?*, analyse, La Ligue des familles, juillet 2022. Disponible en ligne : <https://liguedesfamilles.be/article/nouveaux-rythmes-scolaires-annuels-quel-impact-sur-les-loisirs-des-enfants>

⁵ L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses missions consistent à garantir la mission de service public d'intérêt général de l'enseignement supérieur, à soutenir les établissements et assurer leur coordination globale dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, et à susciter entre eux des collaborations.

Quel est l'impact du nouveau calendrier scolaire sur les stages ?

vient de communiquer au sujet des résultats de cette consultation⁶ : parmi les principales mesures se trouvent l'alignement du début de l'année académique sur le « nouveau » calendrier de l'enseignement obligatoire et sur celui du congé de détente (pour les hautes écoles et les écoles supérieures d'art) lors du 2^{ème} quadrimestre. Les universités devront également prévoir une semaine de pause lors du congé de détente mais auront la liberté de placer la seconde semaine de congés selon leurs besoins durant la seconde quadrimestre. Aucune précision n'a encore été apportée concernant le congé de printemps. Enfin, en ce qui concerne la fin de l'année étudiante et les mois d'été, la seconde session sera avancée à début juillet, de sorte que l'essentiel des mois de juillet et d'août seront normalement des congés pour tous les étudiants. Le calendrier de mise ne œuvre n'a pas encore été précisé (cela pourrait au plus tôt prendre cours durant l'année académique suivante, en 2023-2024, mais précédemment c'est plutôt l'horizon 2024-2025 qui avait été retenu)⁷. Des consultations doivent en effet encore avoir lieu sur les balises retenues. Pour la Ligue des familles, il est positif que le nouveau calendrier dans l'enseignement supérieur, en dehors des bénéfices en faveur de l'apprentissage et du bien-être des étudiant-e-s, contribue à un apaisement des tensions en matière de recrutement pour les opérateurs de l'accueil temps libre. Ce sera sans doute le cas, grâce à l'alignement de la plupart des congés du supérieur du ceux de l'enseignement obligatoire, mais doit encore être confirmé et précisé –par exemple pour les vacances de printemps.

- **Concernant la réorganisation interne des prestations du personnel** dans les structures concernées : ce type de processus, qui peut être énergivore et complexe, était inhérent même à l'application d'un calendrier scolaire. Selon les situations et réalités institutionnelles, ces réorganisations ont pu être plus complexes, mais elles sont maintenant pleinement réalisées d'après les retours obtenus, et cela n'a pas engendré de problématique particulière. Il n'y a donc pas de difficulté persistante à ce niveau.
- **Concernant les moyens prévus pour les opérateurs dans le cadre des nouveaux congés scolaires** : il est légitime, pour les opérateurs qui ont élaboré un projet et remis une demande de financement, qu'ils soient le plus rapidement possible informés tant sur le montant qui leur sera attribué (afin d'éviter une incertitude importante quant aux rentrées financières, ces structures fonctionnant souvent avec une trésorerie limitée) et le moment où ce montant leur sera versé. Si l'on peut comprendre qu'un délai soit nécessaire pour déterminer le montant auquel chaque projet a droit, un « minimum garanti » pourrait être prévu de sorte que les opérateurs aient au moins une certaine prévisibilité dans la gestion de leur budget. Il paraît normal, par ailleurs, qu'une date d'échéance soit fixée et communiquée quant à la réception, la clôture des dossiers et le versement des montants.

⁶ E. Burgraff, *Enseignement supérieur : sessions d'examens, vacances... voici la révolution des rythmes*, Le Soir, article en ligne publié le 14 février 2023. Consultable en ligne : https://www.lesoir.be/495093/article/2023-02-14/enseignement-superieur-sessions-dexamens-vacances-voici-la-revolution-des?fbclid=IwAR2xK1ModXjfGxisURkyEzxAC0nyjow2dm0sYHxa48evv-KK_4WJT1EyF-g

⁷ Séance du mardi 10 janvier 2023 de la Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles du parlement de la communauté française

B. Conclusion et perspectives

Il est toujours complexe d'anticiper pleinement les effets liés à l'entrée en vigueur d'une réforme telle que celle de l'organisation des rythmes scolaires annuels. En dépit d'une application dès la rentrée académique 2022-2023, il semble que les acteurs du secteur accueil temps libre s'adaptent jusqu'à présent relativement bien aux nouveaux congés et que l'offre d'activités permette de répondre aux besoins des familles.

Ce constat général ne doit pas masquer les difficultés relayées par les acteurs de terrain interrogés dans le cadre de cette analyse (calendriers asymétriques avec la Flandre, forte demande d'inscriptions de la part des familles, difficultés de recrutement auprès des étudiant-e-s, réorganisations internes, accès aux fonds prévus pour soutenir le développement des activités durant les nouveaux congés scolaires) auxquelles des réponses positives peuvent être apportées de la part des pouvoirs publics, ni les difficultés plus spécifiques qui peuvent affecter les opérateurs en fonction de leur situation. Et ces constats ne sont valables que pour les congés d'automne, déjà écoulés, et pour le congé de détente, à venir dans quelques jours.

Plus loin dans le temps, du côté des opérateurs, on attend de voir comment vont s'organiser les familles et si les parents vont davantage s'appuyer sur des activités de loisir pour occuper leurs enfants durant les autres congés à venir : ceux des vacances de printemps et ceux, estivaux, qui clôturent l'année scolaire.

Il conviendra de suivre l'évolution de la situation avec attention et de tirer le bilan de cette première année d'adaptation aux nouveaux rythmes annuels une fois celle-ci achevée, afin de pouvoir le cas échéant proposer des mesures correctrices et/ou de soutien ad hoc aux opérateurs.

C'est pourquoi, en l'état actuel des choses, la Ligue des familles appelle à apporter des réponses aux difficultés reprises ci-dessus, et rappelle la nécessité de monitorer l'offre et les tarifs des activités à destination des enfants durant les congés scolaires.

Enfin, toujours dans la perspective des vacances d'été 2023, la Ligue des familles se préoccupe également la situation des mouvements de jeunesse francophones qui ont relayé à de nombreuses reprises, comme leurs homologues néerlandophones, leurs difficultés pour trouver des endroits de camp accessibles et répondant aux normes de qualité.

Février 2023

Une production du service Etudes et Action politique
Contact : d.hachez@liguedesfamilles.be

